



POUR INFORMATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DU CENTRE DE TURIN ET SES
RELATIONS AVEC L'OIT**

1. A la 294^e session de novembre 2005 du Conseil d'Administration du BIT, les groupes Employeurs et Travailleurs avaient demandé au Bureau de préparer un document clarifiant les orientations qu'il a l'intention de proposer pour l'avenir du Centre.
2. Ce document a été soumis en mars 2006 à la Commission du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil d'Administration, faisant état des dispositions prises ou prévues pour assurer une meilleure coordination entre le Bureau et le Centre.
3. Ce document, ainsi que le rapport sur ce point de la Commission du Programme, du Budget et de l'Administration sont soumis au Conseil du Centre **pour information**.



POUR INFORMATION ET ORIENTATION

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Le développement futur du Centre de Turin et ses relations avec l'OIT

Introduction

1. A la 294^e session (novembre 2005) du Conseil d'administration, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont demandé au Bureau de préparer un document clarifiant les orientations qu'il a l'intention de proposer pour l'avenir du Centre et pour sa meilleure intégration avec les activités de l'OIT¹.
2. Le présent document décrit les principaux aspects du développement futur du Centre et de ses relations avec le BIT. Il fait état des mesures prises ou prévues pour assurer une meilleure coordination sur le plan de la programmation et des opérations entre le Bureau et le Centre et soulève quelques questions liées au développement à long terme du Centre dans le cadre des orientations stratégiques de l'OIT.
3. L'évolution de l'OIT, des Nations Unies et de la coopération internationale ces vingt dernières années a été marquée par l'attention de plus en plus grande portée à la nécessité de donner aux institutions nationales les capacités nécessaires pour diriger et gérer leur propre processus de développement ou pour renforcer ces capacités. C'est ce qui explique l'accent mis sur un renforcement soutenu des capacités, facteur essentiel de réalisation des objectifs de développement internationaux.

Historique du Centre de Turin

4. Depuis la création du Centre international de formation de Turin, en 1964, l'OIT a toujours été en première ligne de ces efforts. Ce Centre est un organisme international technique à but non lucratif de l'Organisation internationale du Travail. Il a une personnalité juridique distincte, conformément à l'article VIII de ses statuts, qui sont reconnus par la législation du pays hôte, l'Italie, et possède ses statuts, son personnel et son budget propres. Les

¹ Document GB.294/8/1(Rev.), paragr. 38.

membres de son Conseil sont désignés pour partie par le Conseil d'administration du BIT (art. III des Statuts). Le Conseil est présidé par le Directeur général du BIT.

5. Le Centre, qui était initialement un établissement de formation professionnelle, est devenu un important agent de l'OIT en matière de formation et de renforcement des capacités pour promouvoir l'objectif du travail décent pour tous et une plate-forme unique pour des échanges d'expériences sur le monde du travail entre professionnels du monde entier. C'est aussi le noyau d'un réseau mondial d'institutions partenaires et de personnes ressources possédant une expertise en matière d'emploi, de main-d'œuvre, de mise en valeur des ressources humaines et de méthodes d'apprentissage.
6. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le Centre de Turin connaît un développement quantitatif et qualitatif remarquable avec, notamment, la mise en place de nouveaux programmes de formation couvrant toute la gamme des questions qui intéressent l'Agenda du travail décent, l'adoption de modalités novatrices de conception et de mise en œuvre de la formation, comme la formation décentralisée et l'apprentissage ouvert et à distance, ainsi que l'adoption de nouveaux systèmes d'évaluation, de budgétisation et d'information sur la gestion. La base juridique et financière du Centre oblige la direction à financer une grosse part de ses coûts fixes par ses activités de formation. Le Centre a réussi à diversifier son portefeuille de financement sur un marché de la formation où la concurrence est vive et à équilibrer son budget pendant quinze années consécutives malgré une disparité croissante entre les coûts fixes et les contributions versées directement par le gouvernement du pays hôte, les contributions d'autres Etats Membres de l'OIT et la subvention annuelle du BIT.
7. Toutefois, un certain nombre de mandants, dont le groupe des travailleurs, ont souligné en différentes occasions la contradiction qu'il peut y avoir entre le fait que le Centre dépend toujours plus de la demande sur le marché de la formation et son attachement aux principes et politiques de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et la pertinence du programme de formation du Centre pour les mandants de l'OIT. Cette préoccupation se retrouve dans le rapport soumis par le Commissaire aux comptes au Conseil du Centre en novembre 2005, qui souligne: «la nécessité de veiller à ce que les buts et objectifs stratégiques du Centre soient correctement définis et que le lien avec les objectifs stratégiques de l'OIT soit examiné à la lumière de la dépendance croissante du Centre par rapport aux sources extérieures de revenus».
8. Lorsqu'on regarde de plus près les programmes du Centre, on constate que la formation offerte aujourd'hui est en fait plus représentative de l'Agenda du travail décent qu'elle ne l'était il y a cinq ans. De plus, les domaines d'activité du Centre qui ne sont pas directement liés à l'un ou l'autre des objectifs stratégiques ou des objectifs intégrés de l'OIT, notamment la gestion du développement et les méthodes et techniques de formation, peuvent rendre un service important aux mandants de l'OIT. Toutefois, compte tenu des limites physiques, humaines et financières à l'expansion continue des programmes du Centre, la nécessité d'assurer et d'améliorer l'accès des mandants aux programmes futurs du Centre et le lien avec l'Agenda du travail décent reste une préoccupation constante de la direction du Centre et de celle du Bureau.

L'équipe spéciale OIT/Centre de formation

9. C'est la raison pour laquelle le Directeur général a établi en mars 2003 une équipe spéciale BIT/Centre de formation qui est chargée de proposer des mesures en vue d'une meilleure utilisation des capacités du Centre dans les programmes et activités de coopération pour le développement du BIT. Cette équipe spéciale, qui est présidée par le Directeur du Centre, a produit en février 2004 une série de recommandations destinées à permettre une meilleure adhésion du Bureau aux programmes du Centre et une plus grande contribution du Bureau

à ces programmes, de manière à maintenir et à renforcer leur alignement sur les orientations stratégiques de l'OIT. Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises et/ou sont en voie de l'être dans les domaines mentionnés ci-dessous.

- 10. Stratégie de renforcement des capacités.** Une stratégie de renforcement des capacités et d'apprentissage à l'échelle du Bureau a été recommandée par l'équipe spéciale comme base de développement du Centre et de son intégration opérationnelle avec l'OIT. Des propositions ont été faites pour développer encore les méthodes et outils de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins exprimés par les mandants, les institutions et les particuliers. Des synergies plus grandes peuvent être obtenues dans ce domaine grâce à une collaboration étroite avec le Centre en vue d'identifier certains produits et services à plus long terme. Cela demeure une des priorités pour 2006-07. Dans le cadre de la stratégie globale de l'OIT, le rôle du Centre en matière de mise en valeur des ressources humaines, que ce soit celles des organisations, des mandants ou du Bureau lui-même, peut être défini comme un rôle d'analyse des besoins en formation et de conception et mise à l'essai des produits et outils de formation et d'apprentissage; de mise en œuvre du volet formation des programmes et projets du BIT; de formation du personnel du BIT; de soutien aux travaux de recherche et de publication du BIT; et de mise en place de réseaux et programmes de chercheurs visant la diffusion de l'Agenda du travail décent.
- 11. Planification conjointe.** Des réunions ont lieu régulièrement avec les programmes pertinents du Bureau et du Centre. De plus, le Centre de Turin est invité à participer aux exercices de planification conjointe avec le BIT, qui sont facilités par un accès au module de gestion stratégique d'IRIS. Des efforts concertés ont également été faits ces deux dernières années pour faciliter un échange d'informations lors des réunions annuelles avec les donateurs et la présence du Centre à ces réunions importantes. Au cours de la présente période biennale, des réunions de planification annuelles entre le personnel du Centre et les départements régionaux et techniques du Bureau seront en principe organisées de manière plus systématique. Ces exercices devraient déboucher sur des engagements concrets concernant les ressources à mettre en commun pour des activités conjointes. De plus, une planification conjointe par le Centre et par l'Institut pourrait se mettre en place pour les cours d'enseignement universitaire supérieur et pour la création de réseaux de chercheurs en général. Le Centre serait alors mieux équipé pour planifier ses activités et aurait ainsi une bonne base pour estimer les recettes provenant du budget ordinaire du BIT, de la CTBO et/ou des fonds extrabudgétaires.
- 12. Coopération technique.** Un accord opérationnel conclu en novembre 2005 entre le Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV) et le Centre prévoit des mesures concrètes pour accroître la participation du Centre au programme de coopération technique extrabudgétaire du BIT. Ces mesures incluent la participation régulière du Centre aux réunions de planification et d'examen qui rassemblent le BIT et des donateurs; des échanges et séances d'information opportuns et fréquents sur les projets opérationnels en cours ou en préparation, et sur les négociations prévues avec des donateurs; la négociation, si possible, de crédits essentiels pour le renforcement des capacités dans le cadre des accords de partenariat avec les donateurs et/ou des budgets de projets; et la participation à des appels d'offres.
- 13. Mise en valeur du personnel du BIT.** Les ressources réservées à la mise en valeur du personnel et à sa formation en 2006-07 seront l'occasion de discuter et de planifier un certain nombre de programmes de formation clés à mettre en œuvre par le Centre de Turin. Le Centre collabore déjà avec le programme d'amélioration des méthodes de gestion et de l'aptitude à gérer. Ces programmes pourraient porter sur la formation du personnel du BIT aux méthodes de conception et de mise en œuvre de la formation; la formation aux méthodes de conception, de gestion et d'évaluation des projets; la mise au courant des nouveaux fonctionnaires du BIT; et l'introduction de la formation ouverte et à distance

dans les programmes de mise en valeur du personnel du BIT. Ces formations pourraient être étendues progressivement en fonction de la nature de la demande de mise en valeur du personnel et des ressources disponibles.

- 14. Mobilité du personnel et gestion des ressources humaines.** En décembre 2005, une nouvelle circulaire sur les *Règles régissant les prêts de personnel entre le BIT et le Centre international de formation de l'OIT* est venue fixer les règles et procédures qui faciliteront l'échange de personnel entre les deux institutions. D'après la circulaire sur la mobilité du personnel de novembre 2005, les détachements auprès du Centre peuvent être considérés comme faisant partie du parcours normal de tout fonctionnaire du BIT. Aussi longtemps que le Centre restera une entité autonome au sein de l'Organisation, le Bureau considère que c'est à la direction de celui-ci que doit incomber la responsabilité du recrutement et de la gestion du personnel, en toute indépendance, mais rien n'empêche d'étendre la pratique actuelle qui consiste à associer les départements compétents du BIT à la sélection du personnel des catégories supérieures régional et technique du Centre.
- 15. Conception et production multimédia.** En 2003, le BIT et le Centre de formation ont signé un accord qui accorde au Centre un premier droit d'option de refus pour les contrats de publication assistée par ordinateur et de production multimédia ne dépassant pas un certain montant. Cet accord doit être revu chaque année par les deux parties et pourrait être élargi dans l'avenir.
- 16. Technologies de l'information.** Pour faciliter les échanges d'informations, les adresses électroniques du Centre ont été intégrées dans GroupWise au début de 2005. L'accès du Centre au système d'information sur la gestion d'IRIS est également prévu dans le cadre de l'évolution future d'IRIS, et la question de l'intégration du Centre à un certain nombre d'applications est à l'examen. Enfin, le Bureau envisage la possibilité d'utiliser l'expérience du Centre pour étendre la portée de ses programmes de formation et d'activités au moyen de la formation ouverte et à distance et des applications des technologies de l'éducation.

Contributions financières de l'OIT au Centre

- 17.** Le Bureau reconnaît qu'une augmentation des contributions au titre du budget ordinaire aiderait à maintenir l'alignement du Centre sur les orientations stratégiques de l'OIT et permettrait d'avoir une base plus stable pour la planification de ses activités et services. C'est pourquoi le budget principal accordé par le BIT au Centre n'a subi aucune réduction en valeur réelle depuis plusieurs années, contrairement à d'autres grands programmes de l'OIT. Toutefois, étant donné les contraintes budgétaires actuelles, l'OIT n'est pas en mesure de prendre d'autres engagements. Le Bureau reconnaît également que le Centre pourrait être associé davantage aux activités de renforcement des capacités et de formation des projets de coopération technique extrabudgétaires du BIT. Cela nécessiterait une adaptation plus grande des programmes de formation de Turin aux besoins des projets de coopération technique. Bien que cela soit un facteur très important, les contributions financières et les mouvements de fond ne suffisent pas à rendre compte du niveau actuel de collaboration entre le BIT et le Centre, car beaucoup d'autres programmes sont conçus et appliqués conjointement. Le Bureau est convaincu que la mise en œuvre des mesures décrites ci-dessus donnera de bons résultats et se traduira finalement par une participation plus efficace aux programmes opérationnels du BIT.

L'avenir

18. Le BIT est attaché à l'idée d'un pôle d'excellence s'occupant du renforcement des capacités institutionnelles des Etats Membres de l'OIT pour la promotion du travail décent. La contribution du Centre à l'Agenda du travail décent consiste à atteindre un grand nombre d'individus et d'institutions qui participent à la définition et à l'application des politiques et programmes dans les secteurs économique, social et du travail; à renforcer les échanges fructueux et un enrichissement mutuel par la mise en commun et la capitalisation d'expériences et de pratiques nationales; et à concevoir et appliquer des méthodes et technologies novatrices qui rendent la formation et l'apprentissage accessibles aux pays en développement à un prix abordable.
19. La mise en œuvre des programmes par pays pour un travail décent (PPTD) est le principal vecteur pour faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale comme le prévoit le programme et budget du BIT pour 2006-07. Cela accroîtra les occasions de renforcer le savoir et les capacités d'un grand nombre d'acteurs au niveau national et, notamment, des mandants tripartites de l'OIT, ouvrant ainsi de nouveaux horizons au Centre de Turin dans ce domaine.
20. A cet effet, le BIT et le Centre de Turin devront adopter une stratégie active de mobilisation des ressources pour soutenir les PPTD par des fonds extrabudgétaires. En s'adressant ensemble aux donateurs, ils pourront parler d'une seule voix et auront ainsi davantage d'efficacité et d'impact. En mettant en commun leurs ressources dans un seul cadre, comme celui des PPTD, ils auront davantage de chances d'obtenir une plate-forme plus stable pour le financement des activités de renforcement des capacités.
21. Le Bureau s'efforce actuellement de mettre en place une structure commune de direction interne avec le Centre afin de préserver les progrès accomplis et de suivre l'application des dispositions ci-dessus.
22. La direction du Centre étant appelée à changer dans un proche avenir et le quatrième plan de développement pour 2007-2011 étant en préparation, la commission est invitée à donner son avis sur les questions suivantes:
 - i) Le nouveau plan de développement du Centre sera l'occasion de réfléchir à l'orientation du Centre à long terme et à ses liens opérationnels avec l'Agenda du travail décent en général. De ce point de vue, le Centre devrait-il s'aligner sur le cycle de planification du cadre de planification stratégique de l'OIT?
 - ii) Le Centre devra continuer de s'efforcer de mobiliser d'autres fonds extrabudgétaires pour financer ses programmes de formation, face à une concurrence très vive. Comment le Bureau pourra-t-il, dans le cadre du plan de développement du Centre, soutenir encore l'élaboration et la promotion des produits et programmes de formation dans les domaines qui relèvent du mandat de l'OIT et de la compétence du Centre?
 - iii) Quelle est la meilleure manière pour le BIT et pour le Centre de travailler ensemble en vue d'optimiser la mobilisation et la mise en commun des ressources extrabudgétaires que peuvent offrir les donateurs et d'assurer un soutien accru au volet formation des activités de coopération technique?

Genève, le 6 mars 2006.

Document soumis pour information et orientation.



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission du programme,
du budget et de l'administration**

Premier rapport: questions financières

Extrait

**Autres questions financières: Le développement futur
du Centre de Turin et ses relations avec l'OIT**

(Quinzième question à l'ordre du jour)

- 118.** La commission était saisie d'un document du Centre international de formation de Turin ¹³.
- 119.** M. Blondel s'est félicité de voir enfin la question politique des relations de l'OIT avec son Centre à l'ordre du jour de la commission. Sans remettre en cause la structure juridique du Centre, l'objectif de son groupe est d'assurer une meilleure intégration là où c'est réalisable. Le débat doit être franc et ouvert et apporter des réponses claires à ce que le BIT veut faire du Centre au service de ses mandants tripartites, mais aussi à son mode de financement et de gestion s'il s'avère que le prix de ses prestations n'est pas compétitif. A cet égard, l'orateur a tenu à saluer l'énorme contribution des autorités du pays hôte au financement et à la gestion du Centre, tout en promouvant son caractère international. Grâce aux récents investissements à l'occasion des jeux olympiques, le Centre est aujourd'hui plus moderne et performant.
- 120.** Il faudra également s'interroger sur la question de savoir s'il existe une véritable cohésion et collaboration entre le Centre et les départements techniques, l'Institut international d'études sociales et les bureaux et équipes régionaux du BIT dans l'élaboration de leurs stratégies et activités, ou encore ce qu'il en est de la coopération en matière de politiques de formation et de renforcement des capacités du personnel des deux institutions. Le groupe des travailleurs a quelques éléments de réponse à ces questions qu'il a communiqués au Directeur général à plusieurs reprises, notamment en matière de réduction des coûts fixes du Centre, de mobilisation conjointe des ressources et sur le rôle de la coopération technique. Mais il est désormais temps de passer à la mise en œuvre de mesures concrètes visant à assurer des structures plus complémentaires. Si on ne peut pas parler d'intégration en raison de contraintes objectives, il faut intensifier la coopération à travers les échanges entre le personnel du Centre et du BIT ou des offres d'activités de formation en harmonie avec les objectifs stratégiques et les politiques de l'Organisation.

¹³ Document GB.295/PFA/15/1(Rev.).

- 121.** Il appartient au Conseil d'administration non pas de gérer le Centre depuis Genève, mais de se préoccuper de manière continue de la façon d'assurer une coopération beaucoup plus étroite avec le Centre. Le départ du directeur, l'élaboration du plan de développement quadriennal du Centre et les discussions sur le prochain programme et budget de l'OIT offrent une occasion que l'on ne peut pas laisser passer. L'affectation du nouveau directeur et les rapports étroits qu'il pourra développer entre Genève et Turin seront indicatifs du message que le Bureau veut donner sur ses relations avec le Centre. Si l'on veut renforcer les liens, le nouveau directeur devra continuer à jouer son rôle auprès des structures de direction du siège de l'OIT et garder une présence physique au siège.
- 122.** M. Blondel a enfin tenu à saluer au nom de son groupe l'énorme tâche accomplie par M. François Trémeaud à la tête du Centre et à lui en rendre personnellement hommage.
- 123.** M. Barde a indiqué que le groupe des employeurs soutient le Centre et le travail qu'il a accompli depuis quarante ans au service de ses mandants tripartites. Le Centre est le seul outil de formation de l'OIT. Le BIT ne possède pas à Genève les capacités en matière d'ingénierie de la formation. De plus, le Centre est suffisamment flexible pour répondre aux besoins du marché et a un contact direct avec les mandants.
- 124.** C'est à la demande des employeurs et des travailleurs que la commission a enfin l'occasion de discuter du Centre et de son avenir. Le document du Bureau ne contient pas les réponses sur le futur du Centre. Le Centre est un outil important dans l'exécution des activités de l'OIT. Il doit garder un esprit tripartite que les départements du siège devraient avoir. L'intervenant a indiqué que le département pour les employeurs doit être au même niveau que celui pour les travailleurs. La question principale est l'amélioration de la coopération entre le Centre et le siège. Le Centre, par sa dépendance à 80 pour cent de fonds non garantis, ne peut pas être examiné comme un département du BIT. Du fait de cette dépendance, une intégration complète poserait des problèmes juridiques et financiers et le Centre peut difficilement respecter une planification comme celle du siège. Etant donné qu'il semble difficile d'envisager une augmentation de la subvention de l'OIT, d'autres pistes, comme des détachements temporaires du personnel du BIT ou une sous-traitance d'activités, pourraient être envisagées. L'orateur a indiqué que la bonne gestion actuelle doit continuer car le Conseil d'administration est responsable en dernier lieu. Le groupe des employeurs tient à remercier le gouvernement italien et les autorités locales pour le financement du Centre, mais le BIT doit réfléchir au financement d'investissements plus lourds. Le groupe des employeurs insiste sur l'amélioration nécessaire entre les deux institutions. Elles ne peuvent pas concourir aux mêmes appels d'offres. Tout en gardant sa propre stratégie de mobilisation des ressources, le Centre doit mieux se coordonner avec CODEV et les régions. Une meilleure coordination passe aussi par une analyse des compétences du Centre ainsi que par une analyse des besoins en matière de formation de la part des responsables du siège afin d'en dégager la synergie.
- 125.** D'autre part, M. Anand (membre employeur, Inde) a déclaré que, étant donné que deux années se sont écoulées depuis que l'équipe spéciale OIT/Centre de formation a remis son rapport, certaines des priorités énoncées dans le document du Bureau doivent être revues en consultation avec les groupes des employeurs et des travailleurs. Le Centre doit établir des liaisons avec les établissements de formation dans les régions et les sous-régions. Ses programmes de formation de perfectionnement doivent répondre aux nouveaux défis que pose une économie mondialisée. En conclusion, l'orateur a demandé au BIT d'attacher une grande importance à la sélection du successeur du directeur du Centre, qu'il remercie à titre personnel.
- 126.** Au nom de son groupe et de tous les participants employeurs qui sont passés par le Centre, le porte-parole des employeurs a remercié le directeur de son action remarquable, tant dans le développement d'activités que dans l'image du Centre lui-même. Le groupe des

employeurs a estimé que son successeur doit posséder les mêmes compétences politiques et de gestion.

- 127.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a remercié les groupes des employeurs et des travailleurs d'avoir ouvert cette discussion qui est déterminante pour l'avenir du Centre. Il a également remercié le directeur pour le travail qu'il a accompli au cours des dix-sept dernières années en transformant ce qui était au départ une petite institution de formation professionnelle en un organe essentiel de l'OIT et un centre d'excellence et d'expertise internationalement reconnu en matière d'emploi, de travail, de mise en valeur des ressources humaines et de méthodes d'apprentissage. La poursuite de ce rôle de premier plan doit être l'un des éléments pris en compte dans la sélection du nouveau directeur. En tant que pays hôte, l'Italie est le principal bailleur de fonds du Centre aux plans national, régional et local. Grâce aux récents investissements consentis, la capacité d'accueil et les équipements techniques des locaux du Centre ont été améliorés. Cela s'est traduit par une valeur ajoutée pour l'OIT et a accru le potentiel de développement des capacités institutionnelles des Etats Membres et de promotion des activités de l'Organisation. Il n'est pas évident que les recommandations de l'équipe spéciale se soient traduites par des mesures concrètes, notamment par un accroissement des ressources du budget ordinaire de l'OIT affectées au Centre. Il en résulte que le Centre est de plus en plus tributaire de soutiens extrabudgétaires. Cela ne l'a pas empêché d'axer davantage ses travaux sur les objectifs stratégiques de l'OIT. Toutefois, s'il se trouve contraint de diversifier davantage ses sources de financement, la pertinence de ses programmes pour promouvoir le travail décent et répondre aux besoins des mandants risque d'en souffrir. Le BIT doit opérer des choix stratégiques quant à la nature de ses rapports avec le Centre. Dans un premier temps, le gouvernement de l'Italie espère que le Centre sera pleinement et sans retard intégré dans les activités de coopération technique de l'OIT.
- 128.** La représentante du gouvernement des Philippines a demandé que le Centre reçoive un soutien renforcé en tant que partenaire essentiel dans la promotion du travail décent. Elle s'est félicitée du programme de formation du Centre, en particulier dans le domaine de la responsabilité sociale et des entreprises, et a demandé que des modules de formation soient également mis au point en matière d'inspection du travail.
- 129.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, pense lui aussi que cette discussion est nécessaire compte tenu de la demande croissante d'aide technique de la part des Etats Membres pour leur permettre de gérer leurs processus de développement. Le renforcement des capacités et la formation sont des éléments clés de ces processus pour promouvoir le travail décent. L'intervenant a encouragé le renforcement des liens entre les programmes du Centre et les objectifs stratégiques de l'OIT, ainsi qu'une collaboration plus étroite en vue d'une amélioration des capacités du personnel du BIT. Les accords opérationnels en matière de coopération technique devraient par ailleurs aider à améliorer la coopération entre le Centre et le BIT. L'orateur a demandé un renforcement du soutien apporté au Centre, notamment au plan financier, et a remercié le directeur du Centre de la tâche qu'il a accomplie.
- 130.** Le représentant du gouvernement de la Hongrie a lui aussi souligné l'importance que revêtent les activités entreprises par le Centre en matière de renforcement des capacités et de formation pour la promotion du travail décent pour tous, tout particulièrement dans le contexte de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent. Il est donc important que la dotation budgétaire du Centre soit suffisante pour lui permettre d'entreprendre ce travail tout en améliorant son efficacité par le biais d'initiatives telles que la structure commune de direction interne évoquée dans le document du Bureau.
- 131.** Le représentant du gouvernement de la France a fait remarquer que le changement de direction à un moment où l'on s'apprête à élaborer le quatrième plan de développement du Centre pour 2007-2011 offre une occasion idéale pour réfléchir aux relations de

l'Organisation avec son Centre de formation. Le Centre constitue un élément essentiel pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'OIT et pour son rayonnement. Toutefois, sa spécificité et son autonomie rendent difficile l'alignement de la programmation de ses activités sur celles de l'OIT. Une meilleure harmonisation nécessitera un débat approfondi, y compris sur la question du niveau des ressources affectées par l'OIT au Centre, qui devra être mené en plusieurs étapes. L'intervenant s'est associé aux précédents orateurs dans la reconnaissance exprimée aux autorités italiennes pour leur soutien et dans l'hommage rendu à la capacité d'innovation du directeur du Centre ainsi qu'au dynamisme et à la rigueur de sa gestion.

- 132.** Le représentant du gouvernement de la Jordanie, s'exprimant au nom des pays arabes du Conseil d'administration, a estimé que le Centre doit demeurer un organe essentiel des activités de l'Organisation. Le quatrième plan de développement du Centre doit être un outil permettant à l'OIT et au Centre de travailler de concert pour identifier les problèmes et atteindre leurs objectifs communs tout en améliorant les aspects positifs de leur coopération mutuelle. L'orateur s'est associé aux remerciements exprimés aux autorités italiennes et au directeur du Centre pour leur contribution à son succès.
- 133.** Le représentant du gouvernement du Brésil a lui aussi remercié les autorités italiennes et le directeur du Centre. Si les responsables gouvernementaux et les représentants des employeurs et des travailleurs connaissent bien l'OIT, c'est dans une large mesure grâce aux activités de formation du Centre. L'intervenant soutient les initiatives résultant des travaux de l'équipe spéciale OIT/Centre de formation, car elles contribueront à garantir que le Centre de Turin demeure un centre d'excellence œuvrant au développement des capacités institutionnelles des Etats Membres de l'OIT pour la promotion du travail décent.
- 134.** Le Directeur général s'est félicité de cette discussion et a renouvelé les remerciements du Bureau au gouvernement italien et aux autorités du Piémont et de la ville de Turin pour le soutien qu'ils ont toujours apporté au Centre.
- 135.** Il faut se féliciter de cette discussion sur le Centre car le Conseil d'administration n'a en règle générale la possibilité d'examiner le rapport annuel du Conseil qu'à l'occasion de la discussion du programme et budget qui est normalement axée sur l'évaluation des ressources budgétaires devant être allouées au Centre. Cette discussion a révélé à quel point les mandants tripartites de l'OIT sont attachés au Centre et a mis en relief la nécessité d'une vision stratégique pour son avenir ses rapports avec l'OIT.
- 136.** Outre les conclusions et recommandations de l'équipe spéciale OIT/Centre de formation, il est manifestement nécessaire que les deux institutions apprennent à mieux se connaître et se comprendre. Le Centre est probablement en avance à cet égard si l'on en juge par la décision qu'il a prise d'aligner ses programmes sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Il est de même à l'évidence nécessaire de mieux utiliser les services qu'ils offrent, l'un et l'autre, de tirer parti de leurs points forts et d'éviter les doubles emplois. L'accent placé dans le programme et budget pour 2006-07 sur les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et l'exercice en cours dans chacun des secteurs en vue d'identifier les options politiques et les outils disponibles pour mettre en œuvre chacun des objectifs stratégiques par le biais des PPTD offrira l'occasion de repérer d'une manière systématique les éléments ayant trait à la formation dans chacun des objectifs et programmes de l'OIT. Il est important de définir clairement les rôles respectifs du Bureau et du Centre de Turin pour qu'ils puissent travailler ensemble de manière complémentaire. Les activités du Bureau portent essentiellement sur l'élaboration des politiques, l'analyse et le conseil, alors que le Centre de Turin possède l'expertise en matière d'élaboration de produits, de formation et de renforcement des capacités conformément aux politiques élaborées par le Bureau. Compte tenu du fait que les décisions en matière de financement sont de plus en plus fréquemment prises au niveau des pays, il est nécessaire d'examiner la possibilité de mettre en œuvre des activités de recueil de fonds conjointes et d'assurer une

meilleure coordination avec les donateurs. Il faut également s'employer à faire en sorte que les donateurs comprennent mieux la portée et la nature internationales du Centre et que les contributions d'autres donateurs, venant s'ajouter au généreux soutien de l'Italie, renforcent cette dimension internationale.

- 137.** Le Bureau continuera à examiner ces possibilités et propositions, mais le Conseil d'administration devra donner des directives sur l'orientation de la politique d'ensemble. Il doit à cet effet trouver un juste équilibre entre l'autonomie du Centre et le rôle en matière de gouvernance du Conseil d'administration par rapport à l'OIT dans son ensemble.
- 138.** Le directeur du Centre, M. Trémeaud, a remercié la commission du message de reconnaissance pour le travail accompli par le Centre depuis qu'il en a assumé la direction en 1989. Ce travail n'aurait pas pu être accompli sans les équipes avec lesquelles il a eu la chance de collaborer. C'est en leur nom qu'il ressent la fierté et la satisfaction du message de la commission. Il a également tenu à exprimer sa gratitude aux autorités italiennes pour le soutien sans faille qu'elles lui ont témoigné, ainsi qu'au Directeur général pour lui avoir confié la responsabilité difficile mais passionnante de la direction du Centre pendant dix-sept ans. Il a assuré la commission de la qualité et du dévouement du personnel de Turin et notamment des jeunes qui sont à ses yeux une garantie pour l'avenir du Centre.
- 139.** Enfin, le Directeur général, en se joignant aux messages de reconnaissance de la commission, a tenu à rendre hommage au directeur exécutif et directeur du Centre, François Trémeaud, à la veille de son départ après 37 années au service de l'Organisation et des valeurs qu'elle représente. La carrière de M. Trémeaud a été des plus brillantes, notamment à la tête du cabinet de Francis Blanchard. Il a été l'un des piliers des activités de coopération technique, d'abord auprès de M. Blanchard, puis à la tête du Département de la coopération technique, avant d'être nommé directeur exécutif responsable des régions et de la coopération technique, tout en conservant ses fonctions de directeur du Centre de Turin. Mais c'est surtout à ce dernier que le nom de M. Trémeaud est associé. Depuis qu'il en a assumé la direction en 1989, il a su en faire, avec l'aide des autorités italiennes, piémontaises et turinoises, un véritable centre d'excellence dans le domaine de la formation, largement reconnu au sein du système multilatéral. La décision de créer l'Ecole des cadres du système des Nations Unies et de l'établir sur le campus du Centre en est la preuve. La carrière de M. Trémeaud est l'exemple de celle d'un fonctionnaire international ayant fait toute sa carrière au Bureau et parvenu aux plus hautes fonctions grâce à sa compétence et à son mérite. Sa loyauté, son sens de la diplomatie et son engagement en faveur des idéaux de l'OIT font honneur au Bureau et à la fonction publique internationale.

Genève, le 27 mars 2006.

Points appelant une décision: paragraphe 11;
paragraphe 24;
paragraphe 40;
paragraphe 47;
paragraphe 50;
paragraphe 54.